

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2020

---

DETTE SOCIALE ET AUTONOMIE - P.J.L. - (N° 3019)

Adopté

## AMENDEMENT

N° 63

présenté par  
M. Mesnier, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III (*nouveau*). En conséquence, au cinquième alinéa de l'article 6 de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale, les mots : « au dernier alinéa » sont remplacés par les mots : « aux deux derniers alinéas » ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination